

Établi le : 15/02/2023

Validité maximale: 15/02/203



## Logement certifié

Rue: Quai Saint-Léonard n°: 35A boîte: 0051

CP: 4000 Localité: Liège(4000)

Certifié comme : Appartement

Date de construction: Entre 1946 et 1960



#### Performance énerge ique

Consommation spécifique d'énergie primaire : ...... 138 kWh/m².an

**A**++ Espec ≤ 0

 $0 < E_{\text{spec}} \le 45 \text{ A}$ 

Exigences PEB

Réglementation 2010

Performance moyenne

du parc immobilier wallon en 2010  $70 < E_{\text{spec}} \le 255$ 

255 < E<sub>spec</sub> ≤ 340

 $340 < E_{\text{spec}} \le 425$ 

425 < Espec ≤ 510

F . F10

# and cateurs spécifiques

ins en chaleur du logement

Q A

élevés moyens

Performance des installations de chauffage

édiocre insuffisante satisfaisante



faibles

excellente

minimes

## Performance des installations d'eau chaude sanitaire



médiocre insuffisante

satisfaisante

bonne ex

excellente

Système de ventilation



particl

incomplet complet

Utilisation Went gies renouvelables

sol. therm.

sol. (hotove't

i

pompe à chaleur cogénération

## Certificateur agréé n CERTIF-P3-02176

Dénomination : CERTINERGIE SPRL

Siège social : Rue Ha n° : 59

CP: 4537

Lo<u>cal</u>ité : Verlaine

Pays: Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PaB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 16-sept.-2019. Version du logiciel de calcul 3.1.4.



Organisme de contrôle agréé Tel. 0800 82 171 - www.certinergie.be

Le certificat PED fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'amélioration ou peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du sêtiment

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pous de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be

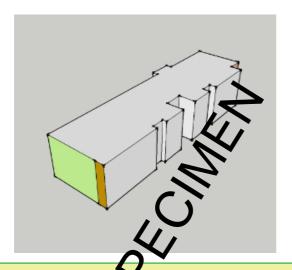


Établi le : 15/02/2023

Validité maximale: 15/02/2031



## Volume protégé



Le volume protégé d'un logendent reprend tous les espaces du logement que l'en souhaite protéger des déperditions thermiques que co soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, annexe, bâtiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'une paroi dispose d'un isolant thermique, elle déligite souvent le volume protégé.

Le volume protégé est déterminé conformément au protocole de l'electe des données défini par l'Administration

## Description par le certificateur

Le volume protégé comp end toutes les pièces de l'appartent ent situé au 5ème étage, boîte 0051. Le petit volume non chauffé sur le balcon arrière n'est pas représ dans le VP.

Le volume protégé de ce logement est de 183 m³

#### Surface de plancher chauffée

Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur d's mess comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimum, 150 cm/l. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (explanée en kWh/m².an) et les émissions spécifiques de CO<sub>2</sub> (exprimées en kg/m².an).

La surface de plancher chauffée de ce logemen cest de 62 m²

#### Rapport partiel

Les installations suiva ites sont communes à plusieurs logements

**▼** chauffage

eau chaude sanitaire

▼ ventilation

solaire thermique ☐ solaire photovoltaïque











Dès lors, (er aines données proviennent du rapport partiel suivant :

N° du **vapo →**rt partiel : 20230202016765 Validité maximale : 02/02/2033

Adresse principale du bien : Quai Saint-Léonard 35 A 4000 Liège (4000)

Ceni-ci a été établi par : GILLARD Geoffroy n° CERTIF-P2-00641



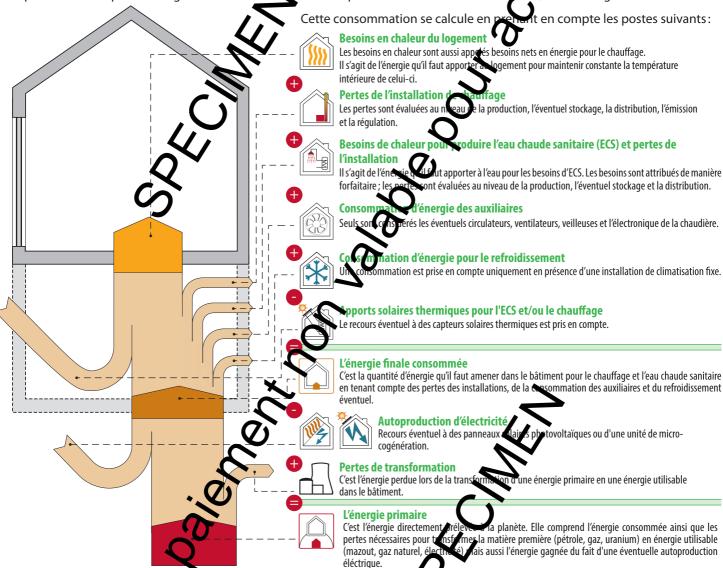
Établi le : 15/02/2023

Validité maximale : 15/02/203



## Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout à volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergié t léorique en énergie primaire; elle permet de comparer les logements entre eux Le résultat peut différer de la consommation véelle du logement.



#### ri lité : une énergie qui pèse lourd sur la per è énergétique du logement. Pour 1kWh consommé (ans an logement, il faut 2,5 kWh d'énergie n cas d'auto-production d'électricité (via panneaux dans une centrale électrique. Les pertes de transformation sont photovoltaïques ou cogénération), la quantité d'énergie gagnée s'élèvent à 1,5 kWh. est aussi multipliée par 2,5; il s'agit alors de pertes évitées au niveau des centrales électriques. ALLATION DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE EXEMPLE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE en chauffage Panneaux photovoltaïques - 1 000 kWh 10 000 kWh - 1 500 kWh 15 000 kWh Pertes de transformation évitées Économie en énergie primaire on en énergie primaire - 2 500 kWh 25 000 kWh Actuellement, les autres énergies (gaz, mazout, bois…) ne sont pas impactées par des pertes de transformation.



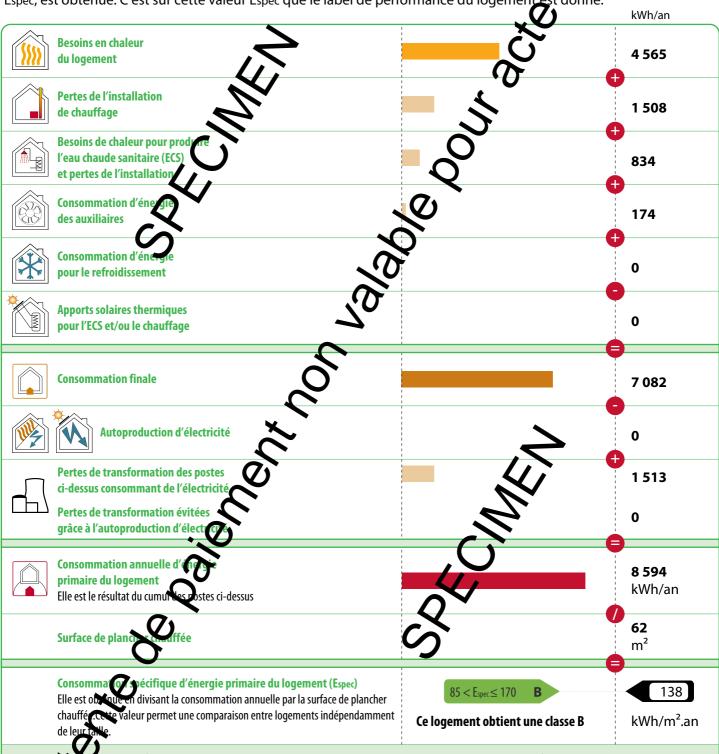
Établi le : 15/02/2023

Validité maximale : 15/02/203



## Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes le la dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spétitique d'énergie primaire, Espec, est obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.



La consol (madon spécifique de ce logement s'élève à environ 81% de la consommation spécifique maximale autorisée pour un logement neuf similaire à celui-ci, construit en respectant au plus juste la réglementation PEB de 2010.



Établi le : 15/02/2023 Validité maximale : 15/02/203



## Preuves acceptables

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificateur doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométiques du logement, de certaines données propres à l'isolation et des données liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obten les également ou exclusivement grâce à des gocuments bien précis. Ces documents sont nommés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur; c'est pourquoi le certificateur doit lune unir un écrit reprenant la liste exhaultive des preuves acceptables, au moins 5 jours avant d'effectuer les relatés dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette. Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants des données techniques relatives à certaines installations telles que le ype et la date de fabrication d'une chaultière ou la puissance crête d'une installation photovoltaïque/

À défaut de constat visuel, le test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants util se des valeurs par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le roste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'il étal t bon!

Postes	Preuves acceptables prises en compte par le certificate (r	Références et descriptifs
Isolation thermique	Donnée produit	Intercalaire châssis : date du vitrage HR
Étanchéité à l'air	Pas de pre ve	
Ventilation	Pas de preuve	
Chauffage	Pas de preuve	
Eau chaude sanitaire	Documentation technique	Ficher écodesign boiler électrique



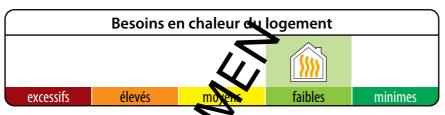
Établi le : 15/02/2023

Validité maximale: 15/02/20



## Descriptions et recommandations -1-

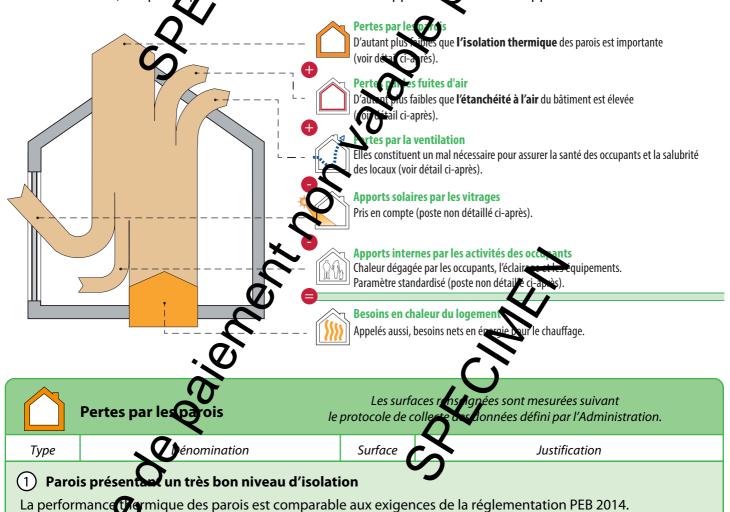
Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations on améliorer la situation existante.





**Besoins nets en énergie** (BNE) par m² de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apports de chaleer à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'issistion thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports ola res et des apports internes.



**AUCUNE** 

suite →



Établi le : 15/02/2023

Validité maximale: 15/02/203



# Descriptions et recommandations -2-

	Les surfaces renseignées sont mesures suivant Pertes par les parois - suite le protocole de collecte des données défini par l'Administration.							
Туре		Dénomination	Surface	(s) fication				
Parois avec un bon niveau d'isolation  La performance thermique des paroit est comparable aux exigences de la réglementation PEB 2010.								
	F11	DV Pvc HR - panneau	1,7 m <sup>2</sup>	Double vitrage haut rendement - (U <sub>g</sub> = 1,4 W/m².K) Pan leau non isolé non métallique Châssis PVC				
	F12	DV Pvc HR	6,4 m <sup>2</sup>	W/m².K) Châssis PVC				
$\sim$	Parois avec isolation insuffisante ou d'épaisseur inconpue  Recommandations : isolation à renforcer (si nécessaire après aveir vérifié le niveau d'isolation existant).  AUCONE							
4 Parois sans isolation Recommandations: à isoler.								
			AUCUNE					
5 Parois dont la présence d'isolation est in connue  Recommandations : à isoler (si nécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant).								
	M2	Mur plein façade want	10,4 m <sup>2</sup>	Présence inconnue d'un isolant de mur qui n'était pas visible lors de la visite et pour lequel aucune preuve acceptable n'a été fournie				
	M4	Mur plein façade arrière	7,7 m <sup>2</sup>	Présence it consue d'un isolant de mur qui n'était pas visible lors de la visite et pour lequel aucune preuve acceptable n'a été fournie				
	M21	Mur <b>on 's</b> EANC arrière	1,8 m <sup>2</sup>	Présence inconnue d'un isolant de mur qui n'était pas de la visite et pour lequel augune preuve acceptable n'a été fournie				
		Q		0				



15/02/2023 Établi le :

Validité maximale: 15/02/203



	Descriptions	et recommandations -3-	X
Pertes	par les fuites d'air		9
Améliorer l'étan réchauffer l'air fr rèduite.	chéité à l'air participe à la perform pid qui s'insinue et, d'autre part, l	nance énergétique du bâtim a quantité d'air chaud qui s'	nent, wir, Pune part, il ne fau 'enfint hors du bâtiment est
Réalisation d'un	test d'étanchéité à Vair		10
☑ Non : valeur p	ar défaut : 12 m 🔭 💮		
□ Oui		$\sim$	
protégé et, princ	ons: L'étaricheite à l'air doit être a ipalement au hiveau des raccord nents) car c'est là que l'essenti	ls entre les différentes paroi	èreté de la surface du volum is (pourtours de fenêtre, ang
	<u>(</u>	200	
Pertes	par ventilation	6/0/	
l'air extérieur, ce dimensionné et i de chaleur. Votre logement i En complément	nent soit sain, il est nécessaire de qui inévitablement induit des per nstallé permet de réduire ces per n'est équipé que d'un système de de ce système, une aération sy the e cadre de la certification, des per	rtes de chaleur. Un système tes, en particulier dans le ca entilation partiel ou très p ante est nécessaire, par sim	de ventilation correctemen s d'un système D avec récup partiel (voir plus loin). aple ouverture des fenêtres.
Système D avec récupération de	Ven ilation chaleur la deman		Preuves acceptables caracterisant la qualité d'e
<b>☑</b> Non	Non		
□ Oui	□ Oui		Dei
	Diminu on globale des pe	ertes de ventilation	0
	Diminuten globale des pe		

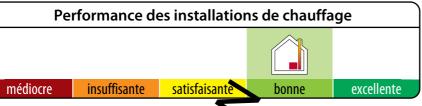


Établi le : 15/02/2023

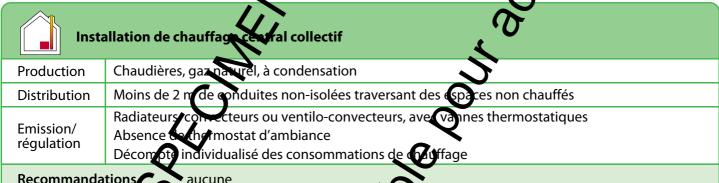
Validité maximale : 15/02/203



## Descriptions et recommandations -4-



Rendement global en énergie primaire



ations de la vision de la visio

SAMAN



Établi le : 15/02/2023

Validité maximale: 15/02/203



## Descriptions et recommandations -5-

### Performance des installations d'eau chaude sanitaire



insuffisante

satisfaisante

bonne

excellente

34%

Rendement global en énergie primaire



#### Installations d'eau chaude so litaire

1) Installation d'eau chaude sanitaire : Boiler électrique SDB

Production

Production par ésistance électrique

Distribution

Bain or druche, entre 1 et 5 m de conduite

Recommandations

aucune

2 Installation d'eau chaude sanitaire : Boiler électione Cuisine

Production

Production avec stockage par résistance électrique

Distribution

Evier de cuisine, moins de 1 m de conduite

## Recommandations (2):

Le niveau d'isolation du ballon de stockage n'est pas une donnée nécessaire à la certification. Une isolation équivalente à au moins 10 cm de laine minérale devrait envelopper le réservoir de stockage pour éviter des déperditions de chaleur inutiles. Il est dene recommandé de le vérifier et d'éventuellement renforcer l'isolation.

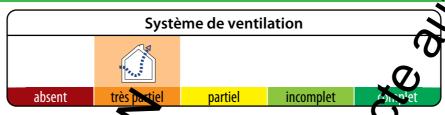


Établi le : 15/02/2023

Validité maximale : 15/02/20



## Descriptions et recommandations -6-





#### Système de ventilation

# N'oubliez pas la ventilation!

La ventilation des locaux est elle pour la santé des occupants et ibrité du logement.

Le certificateur a fait le releve des lispositifs suivants.

Locaux secs	ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Sejour	aucun	Sdb	OER
Chambre	aucun	Wc	OER
		Cuisine	aucun

Selon les relevés effectués par le certificateur, seules de ouvertures d'évacuation de l'air vicié sont présentes dans le logement. Le système de ventilation n'est donc pas conforme aux règles de bonne pratique.

Recommandation : La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'installer un exsième de ventilation complet. Si des améliorations sont apportées à l'étanché té l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence

d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouvertures d'alimentation (naturelles ou mécaniques).

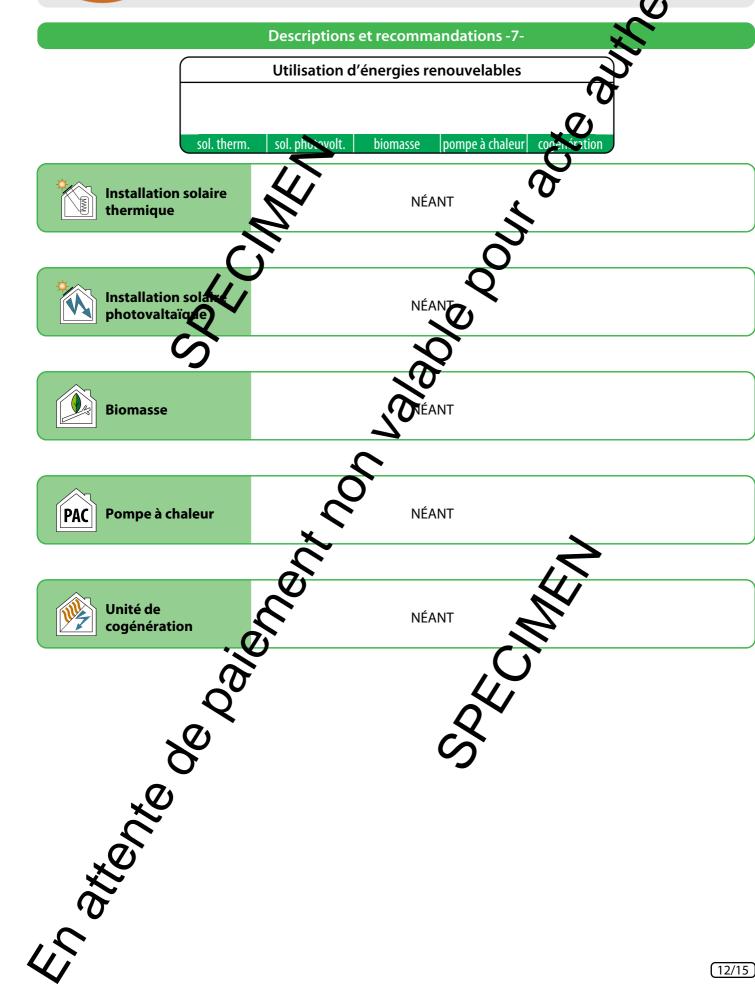
#### ommentaire du certificateur

pe réglable tel que défini Les ventilations éventuelles présentes n reprises dans ce document ne sont par la norme NBN D 50-001.

Les exctracteurs dans la toilette et la salle de bains sont bien mécaniques (err u logiciel reprenant un système commun en ventilation naturelle).



20230215001690 • Numéro: Établi le: 15/02/2023 Validité maximale: 15/02/203





Établi le : 15/02/2023

Validité maximale: 15/02/203



## Impact sur l'environnement

Le  $CO_2$  est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Amélière la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces érhissions de  $CO_2$ .

Émission annuelle de CO<sub>2</sub> du logement

1 621 kg CO<sub>2</sub>/an

Surface de plancher chauffée

Émissions spécifiques de CO<sub>2</sub>

29 kg CO<sub>2</sub>/m².an

1000 kg de CO<sub>2</sub> équivalent a rouler 8400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un aller-retour Bruxelles-Lisbonne en avion (par passager).

## Pour aller pluctoin

Si vous désirez améliorer la performance énergétique de cé logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un **audit logement** mis en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils personnalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier.

L'audit logement permet d'activer les primes habitation (voir ci-dessous). Le certificat PEB peut servir de base à un audit logement.



#### Conseils et primes

La brochure explicative du certificat PAB est une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés.

Elle peut être obtenue via: - un tertificateur PEB

- les quichets de l'énergie
- \*-Je-ite portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez également d'autres informations utiles notamment :

- la liste des certificateurs au éés;
- les primes et avanta les jiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- des brochures de on seils à télécharger ou à commander gratuitement;
- la liste des gui trets de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

#### Données complémentaires

Permis de patir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référer o du permis : NÉANT

Prix du certificat : 225 € TVA comprise



15/02/2023 Établi le:



## Descriptif complémentaire -1-

## **Enveloppe**





Établi le: 15/02/2023



## Descriptif complémentaire -2-

# Systèmes



Partie de façade arrière.

Boiler électrique dans la la de bains.